

Mémoire

présenté à la Commission d'enquêtes du
Bureau des audiences publiques sur l'environnement concernant le
Projet du parc éolien Mont Sainte-Marguerite dans les municipalités de
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et de Sacré-Cœur-de-Jésus.

Par

Léo Ferland ing. f.

Mirabel, J7J 1B5

Novembre 2015

Table des matières

1.0 Introduction.....	1
2.0 Mise en situation.....	1
3.0 Inconvénients pour mes propriétés.....	2
3.1 Pour le lot 4 212 495.....	2
3.2 Pour le 164 du rang Sainte-Catherine.....	2
4.0 Autres inconvénients du projet.....	3
4.1 Modification du paysage.....	3
4.2 Circulation des véhicules pendant la construction.....	4
5.0 Avantages du projet.....	4
6.0 Conclusion.....	4
Tableau 1 Niveau de bruit de quelques articles de consommation.....	2
Annexe A. Tableau comparatif pour des niveaux de bruits pour des biens de consommation.	

1.0 Introduction.

Le projet de parc éolien dans les municipalités de Saint-Sylvestre, de Saint-Séverin et de Sacré Cœur-de-Jésus a un très grand intérêt pour moi. Je suis propriétaire du lot 4 212 495 sur lequel deux (2) éoliennes sont planifiées T16 et T17. Je possède également en copropriété avec mon frère une autre propriété dans le rang Sainte Catherine, les lots 4 212 341, 4 212 739 et 4 212 740 sur lesquels on trouve un chalet. Ce chalet est identifié par le numéro civique 164. Même si je demeure à Mirabel, je passe environ une semaine par mois au chalet.

Je suis propriétaire du lot 4 212 495 depuis le début des années 1970. Il appartient à la famille depuis plus de 100 ans et j'ai l'intention de le céder à mes enfants. Mes racines sont profondes pour cette parcelle de terrain.

2.0 Mise en situation

Le lot 4 212 495 est enclavé. On y accède par le rang Sainte-Catherine dans la partie fermée entre le 15 novembre au 15 de mai. À la fin des années 70, j'ai demandé à la municipalité de St-Sylvestre de réaménager l'ancien tronçon d'une route locale dont l'entretien avait été abandonné autour de 1955. Ce tronçon donnait accès au rang Sainte-Catherine. Après ma demande, la municipalité a fermé ce tronçon et cédé l'emprise aux riverains ce qui eut pour effet d'enclaver mon lot. J'ai entrepris de procédure judiciaire contre la municipalité. Suite à une entente hors Cour, j'ai acquis une servitude sur le lot 4 212 633 et y ai aménagé un chemin d'accès. La municipalité a fourni les ponceaux et le gravier.

Des travaux importants doivent être réalisés sur ce chemin à court terme. Ces travaux comprennent le remplacement des ponceaux, le dégagement de l'emprise et l'épandage de gravier. Ce chemin donne accès à l'emplacement proposé pour l'éolienne T17.

Un chemin de qualité sera aménagé pour accéder à l'emplacement de cette éolienne. Une emprise de 20 m sera dégagée pour la construction. Elle sera ramenée à 12 m à la fin des travaux. Ce chemin facilitera l'accès à ma propriété, l'aménagement des peuplements forestiers adjacents et la mise en valeur de l'érablière au sud-ouest de l'éolienne.

Quant à l'accès au site de l'éolienne T16, le chemin d'accès proposé est en continuité avec celui menant au site de l'éolienne T15. Le tracé proposé est situé sur le haut de la montagne. Son impact est mineur pour la production forestière. Les bois de qualité sciage ont été récoltés laissant sur place des arbres destinés à la pâte.

3.0 Inconvénients du projet pour mes propriétés.

3.1 Pour le lot 4 212 495

Le bruit est le principal inconvénient. Toutefois, le bruit des éoliennes ne viennent pas en conflit avec l'activité principale sur ce lot soit l'exploitation forestière. Les scies à chaîne et les tracteurs pour le débardage du bois sont bruyants. Le port de coquilles est recommandé pour les travailleurs forestiers. Quant à la transformation de la sève d'érable, le bâtiment pour la transformation serait situé à l'ouest des éoliennes T16 et T17.

Comme les vents ouest sont dominants l'impact au niveau du bâtiment sera réduit. Les travailleurs pour l'entaille et l'entretien de l'érablière proprement dite devront porter un chapeau de sécurité avec des coquilles réduisant ainsi l'impact du bruit.

3.2 Pour le 164 du rang Ste-Catherine.

Le bruit au niveau à notre chalet sera inférieur à 35 dba selon les documents produit par le promoteur. D'ailleurs, 50% de la superficie de cette propriété est dans la zone de 35 dba. Cette propriété a une vocation forestière et récréative. On y pratique la randonnée pédestre ou en vtt en plus de la coupe de bois.

Une recherche sur internet sur le niveau de bruit généré par une scie mécanique m'a permis de trouver un tableau montrant les niveaux de bruits pour différents biens de consommation. Ce document est produit par Bruit et Société. Il est montré à l'annexe A. Le tableau 1 donne le niveau de bruit pour quelques articles de consommation.

Tableau 1: Niveau de bruits de quelques articles de consommation.

Articles de Consommation	Mesure En dB (A)
Scie à chaîne	116 (max)
Souffleuse à feuilles	112
Tracteur agricole	110
Motoneige	105
Camion diesel	100
Restaurant bruyant	85
Conversation normale	60
Réfrigérateur	40
Murmure	30

Le niveau de bruit des éoliennes au chalet serait comparable au bruit émis par un réfrigérateur selon les simulations du promoteur. Ce niveau est très acceptable.

4.0 Autres inconvénients du projet.

Les autres inconvénients du projet seront la modification du paysage et la circulation des véhicules pendant la réalisation du projet.

4.1 Modification du paysage.

Le paysage sera modifié par les éoliennes. Les mats dépasseront la cime des arbres. Il sera possible de les voir en tout ou en partie dépendamment de l'endroit où nous serons situés. Cependant, elles seront réparties ici et là sur un vaste territoire.

La modification du paysage peut devenir un plus pour le secteur. En 2014, j'ai visité la Gaspésie. On y trouve une forte concentration d'éoliennes. Il était intéressant au détour d'un escarpement ou après une montée de découvrir un groupe d'éoliennes près des résidences dans certains cas ou sur une montagne au loin. Il s'agit d'un ajout au paysage rendant le trajet intéressant. Aucune étude n'a démontré la diminution du tourisme suite à l'implantation de plusieurs projets dans la région.

Il en sera de même pour Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et de Sacré-Cœur-de-Jésus. Les monts ont été arrondis par les glaciers. Nous n'avons pas d'escarpements particuliers. Le paysage est uniforme à l'exception du printemps alors que l'on peut admirer différentes teintes de vert et à l'automne à cause de la coloration des feuilles. Le paysage a déjà été particulier lorsque la plupart des terres étaient cultivées. Le découpage des différentes cultures entre mêlées de champs et de pâturages, la distribution des bâtiments de ferme sur chaque propriété rehaussaient la qualité du paysage. Les éoliennes pourraient devenir un plus pour plusieurs visiteurs.

On parle de la beauté du paysage lorsque l'on emprunte le rang Sainte-Marie Ouest (route 216) en provenance de Saint-Jacques-de-Leeds et que l'on débouche sur le haut de la cote des Savoie. On désenchant vite en arrivant à la jonction du chemin Montgomery ou du rang Sainte-Catherine en apercevant l'amoncellement de vieux fer et d'autos usagées recyclées. J'aime mieux voir quelques éoliennes réparties ici et là qu'un tas de ferraille. Il en est de même au Mont Radar avec le recycleur de matériaux de construction et sa grange avec la toiture à moitié terminée.

4.2 Circulation des véhicules pendant la construction

La circulation des camions augmentera de façon significative pendant la période de construction. Le bruit, la poussière causeront des inconvénients. La vitesse devra aussi être prise en considération. Elle sera le principal irritant. Toutefois, ces inconvénients seront concentrés pendant la période de construction et d'amélioration des chemins existants. Par la suite, le transport des éoliennes et des équipements requis pour le montage sera plus une attraction pour les citoyens. On n'assistera pas souvent à des travaux de cette envergure.

5.0 Avantages du projet.

Ce projet n'a pas que des inconvénients. Il a des retombées positives et permanentes. Les communications entre les municipalités de Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus seront améliorées. Des routes locales, des ponts et des ponceaux seront réaménagés aux frais du promoteur sans augmentation de taxes pour les propriétaires de ces trois municipalités.

Les retombés économiques de ce projet sont importantes. Un investissement de quelques 300 millions de dollars de fonds privé, la création de plus de 200 emplois pendant la construction et d'une dizaine répartie sur 25 ans pour la période d'exploitation et les redevances accordées aux municipalités contribueront à créer de la richesse dans la région et cela sans aucune subvention ou prêt de la Province. Dans cette période de rigueur budgétaire, la Province a besoin de ce genre de projets. De plus, l'énergie produite sera vendue à Hydro Québec à un prix égal ou inférieur à celle des nouveaux barrages (La Romaine).

6.0 Conclusion.

J'approuve le projet éolien du Mont Sainte Marguerite dans les municipalités de Saint-Sylvestre, de Saint-Séverin et de Sacré-Cœur-de-Jésus. Il m'apporte de nombreux avantages, (redevance intéressante et accès amélioré). Le promoteur propose d'implanter les éoliennes sur un vaste territoire peu habité minimisant ainsi les inconvénients. Les municipalités, le promoteur et les citoyens seront gagnant- gagnant à long terme.

Toutefois, la vitesse des véhicules devra être contrôlée pendant la période d'implantation du projet pour assurer une plus grande quiétude aux résidents.

Je vous remercie, Monsieur le président, de m'avoir entendu.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ferland ing. f.", written in a cursive style.

Léo Ferland ing.f.

Annexe A

Tableau Comparatif des niveaux de bruits
pour des biens de consommation

Produit par
Bruit et Société

Bons et mauvais achats

Tableau comparatif : niveaux de bruit pour différents biens de consommation!

Le tableau suivant compare l'intensité en dB(A) de divers biens de consommation. Le niveau d'un bruit peut varier selon la distance entre la source et l'oreille.

Appareils	Mesure en dB(A)	Remarque
Pistolet	166	Bruit soudain
Fusil	163	
Feu d'artifice à 1 m	162	
Ballon qui éclate	157	
Pétard	150	
Avion au décollage	135	Au-dessus du seuil de douleur
Jouets à presser bruyants	Jusqu'à 135	
Discothèque	120	Seuil de douleur
Grosse radiocassette	120	
Cinéma	117	
Match de football	117	
Tronçonneuse (Scie à chaîne)	Jusqu'à 116	
Souffleuse à feuilles	Jusqu'à 112	
Salle de jeux vidéo bruyante	110	Risque de perte d'ouïe Permanente avec l'exposition régulière quotidienne de plus de 10 secondes
Perceuse ou marteau pneumatique	110	
Concert rock ou orchestre symphonique	110	
klaxon d'auto, souffleuse à neige	110	
Tracteur agricole	110	
Motoneige	105	
camion diesel, séchoir à cheveux	100	Recommandation : exposition quotidienne maximum de 2 minutes sans protection
Bétonnière	100	
Camion à ordures	100	
Presse à journaux	98	
Motocyclette	97	
Tondeuse à gazon	Jusqu'à 96	
Conditionnement physique avec musique	95	
Bateau hors bord, motomarine	95	
Métro	90	Très gênant
Robot culinaire	90	
Mélangeur	Jusqu'à 90	

Aspirateur	Jusqu'à 88	
Rasoir électrique	85	
Restaurant bruyant	85	
Tonalité du téléphone	85	
Bruit moyen de la circulation en ville	80	Niveau auquel le dommage à l'audition commence (8 heures/jour). Empêche les conversations. Gênant.
Broyeur d'ordures	80	
Ouvre-boîte électrique	Jusqu'à 77	
Motoneige en ville à 10m, vitesse de 25km/h	73	
Machine à coudre	Jusqu'à 73	
Machine à laver	Jusqu'à 72	
Lave-vaisselle	Jusqu'à 72	
Cadran alarme	70	
Intérieur d'une voiture	70	Irritant, rend un entretien téléphonique difficile
Sèche-cheveux	70	
Air climatisé	Jusqu'à 68	
Conversation normale	60	Confortable
Bureau calme	50	
Réfrigérateur, bruissement de feuilles	40	
Murmure	30	Très tranquille
Respiration normale	10	Tout juste audible